



Conjuguer avoirs et êtres



Nous avons le plaisir de vous livrer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Capital Desjardins inc., filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

Les états financiers compris dans ce rapport ont été préparés suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Bilan (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2006, l'actif total de Capital Desjardins inc. s'élevait à 1 265 383 \$, comparativement à 1 266 454 \$ au 31 décembre 2005. Cette baisse de 1 071 \$ résulte principalement de la diminution des frais reportés.

Les actifs de la société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses Desjardins, dont le solde atteignait 1 250 000 \$ aux 31 décembre 2006 et 2005.

Les billets subordonnés des caisses Desjardins en vigueur se détaillaient comme suit :

- Des billets subordonnés, série B émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2012, portant intérêt au taux annuel de 5,792 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 2 482 \$ au 31 décembre 2006. La direction a l'intention de demander le remboursement des billets de série B au cours du prochain exercice.
- Des billets subordonnés, série C émis par les caisses Desjardins au montant de

300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 % payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 1 672 \$ au 31 décembre 2006.

- Des billets subordonnés, série D émis par les caisses Desjardins au montant de 450 000 \$, échéant le 17 mars 2014, portant intérêt au taux annuel de 4,117 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 5 301 \$ au 31 décembre 2006.

Les passifs de la société sont composés essentiellement d'obligations de premier rang pour un montant totalisant 1 250 000 \$ aux 31 décembre 2006 et 2005.

Au 31 décembre 2006, les obligations de la société se détaillaient comme suit :

- Des obligations de premier rang, série B totalisant 500 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 5,552 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2012. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 2 313 \$ au 31 décembre 2006. La direction a l'intention de rembourser les obligations de série B au cours du prochain exercice.
- Des obligations de premier rang, série C totalisant 300 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2017. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 1 580 \$ au 31 décembre 2006.

- Des obligations de premier rang, série D totalisant 450 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,887 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2014. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 5 005 \$ au 31 décembre 2006.

Sources de financement

(en milliers de dollars)

À la suite de l'émission en date du 30 mai 2006 d'un prospectus simplifié, la société bénéficie d'un programme d'emprunt permanent sur le marché canadien lui permettant d'émettre des billets de premier rang pour un montant maximal de 2 000 000 \$. Ce programme d'une durée de 25 mois vient à échéance en juin 2008.

Agences de notation

Capital Desjardins, émetteur du Mouvement Desjardins, bénéficie de cotes de crédit avantageuses des agences de notation, ces cotes étant parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes.

En 2006, les agences de notation ont reconnu à nouveau la très forte capitalisation du Mouvement Desjardins, la stabilité de ses excédents, sa grande prépondérance à l'intérieur de ses marchés locaux et la qualité de ses actifs. En fait, l'agence de notation Dominion Bond Rating Service (DBRS) a rehaussé la cote de crédit des titres de créance de premier rang à long terme de A (Élevée) à AA (Basse). Standard & Poor's (S&P) et Moody's Investors Service ont maintenu leur cote à A+ et A1 respectivement.

Résultats financiers (en milliers de dollars)

Résultats du quatrième trimestre de 2006

Pour son quatrième trimestre de 2006, la société affiche un bénéfice net de 170 \$ comparativement à 108 \$ pour la même période en 2005. Cette augmentation du bénéfice net résulte essentiellement de l'ajustement en 2006 de la charge d'impôts sur les bénéfices de 2005.

Résultats de 2006

Le bénéfice net totalisait 328 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006,

comparativement à 531 \$ pour la même période en 2005. Cette diminution du bénéfice net résulte principalement de l'écart de taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés, et celui associé aux obligations de premier rang, pour l'émission de la série A de 200 000 \$ US remboursées au troisième trimestre de 2005, compensée par la diminution de l'amortissement des frais reportés, des frais financiers et des taxes sur le capital.

De plus, la charge d'impôts sur les bénéfices des douze derniers mois tient compte d'un ajustement des impôts exigibles et des impôts futurs.

Les frais juridiques et les autres dépenses associés à l'émission des obligations de premier rang figurent sous la rubrique « frais reportés » au bilan et ceux-ci sont amortis suivant la méthode linéaire et sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B, C et D.

Convention comptable critique

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des billets subordonnés et des emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la société pourrait se prévaloir actuellement pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur des obligations de premier rang est établie selon les cours du marché.

Modifications comptables futures

Instruments financiers

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié de nouvelles normes intitulées « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530) qui s'appliqueront à Capital Desjardins inc. à compter du 1^{er} janvier 2007. Les principales exigences de ces normes sont décrites à la note 3.

Gouvernance financière

Capital Desjardins inc., ayant le statut d'émetteur émergent, doit se conformer à certaines exigences découlant de la réglementation définie dans la Loi de 2002 et portant sur l'obligation d'information continue, la surveillance des vérificateurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités de vérification.

Pour répondre aux exigences prescrites à un émetteur émergent et en se basant sur les meilleures pratiques de l'industrie, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Capital Desjardins inc. ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information financière supportés notamment par le processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de « gouvernance financière » est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation de Capital Desjardins inc. et par les membres du Comité de vérification de Capital Desjardins inc., ces derniers exerçant un rôle de premier plan quant à la surveillance et l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information financière.

Au 31 décembre 2006, conformément à la norme multilatérale no-52-109 (attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs), et selon le cadre de contrôle reconnu COSO⁽¹⁾, la direction de Capital Desjardins a effectué une évaluation relativement à l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière de Capital Desjardins inc. De plus, la direction de Capital Desjardins inc. a évalué l'efficacité de la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Capital Desjardins inc. ont attesté que les contrôles et procédures de communication de l'information permettent d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs

mobilières, est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents, fournissant ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également attesté avoir conçu ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui fournit une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

De plus, Capital Desjardins inc. confirme que le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Le 9 février 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont fait connaître par l'Avis 52-317 une nouvelle proposition d'échéancier pour le projet de Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Cet avis propose que l'obligation d'attester l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière s'applique aux exercices terminés le 30 juin 2008 et après au lieu du 31 décembre 2007. En fonction de la date d'entrée en vigueur qui sera publiée par les ACVM dans la réglementation révisée, Capital Desjardins procédera à la dernière phase de l'implantation du Règlement 52-109, soit la publication par la direction d'un rapport sur l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

⁽¹⁾ : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

Le 27 février 2007

Alban D'Amours
Président du conseil
et Chef de la direction

Monique F. Leroux
Chef de la
direction financière

Cotes de crédit

AGENCE DE NOTATION	COTE
Standard & Poor's	A+
Moody's Investors Service	A1
Dominion Bond Rating Service	AA (Basse)

À l'actionnaire de Capital Desjardins inc.

Nous avons vérifié les bilans de Capital Desjardins inc. aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par

sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l / s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Québec (Québec)
Le 27 février 2007

BILAN

	Aux 31 décembre	
	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	2 677 073 \$	2 384 973 \$
Intérêts courus et autres créances	9 454 841	9 425 666
	12 131 914	11 810 639
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût (notes 4 et 6)		
Série B	500 000 000	500 000 000
Série C	300 000 000	300 000 000
Série D	450 000 000	450 000 000
Frais reportés , au coût non amorti	3 251 007	4 643 850
	1 265 382 921 \$	1 266 454 489 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Intérêts et autres charges à payer	8 877 344 \$	8 970 100 \$
Partie à court terme des emprunts	1 188 342	1 471 237
	10 065 686	10 441 337
Obligations de premier rang (note 6)		
Série B	500 000 000	500 000 000
Série C	300 000 000	300 000 000
Série D	450 000 000	450 000 000
Emprunts (note 7)	2 167 278	3 355 620
Passif d'impôts futurs	601 756	397 334
	1 262 834 720	1 264 194 291
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8)	1 010 000	1 010 000
Bénéfices non répartis	1 538 201	1 250 198
	2 548 201	2 260 198
	1 265 382 921 \$	1 266 454 489 \$

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Alban D'Amours
Président du conseil

Pierre Tardif
Vice-président du conseil

Les notes complémentaires font partie
intégrante des états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	1 250 198 \$	759 295 \$
Bénéfice net pour l'exercice	328 403	531 303
	1 578 601	1 290 598
Dividendes sur les actions ordinaires	40 400	40 400
Solde à la fin de l'exercice	1 538 201 \$	1 250 198 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
Produits		
Intérêts sur billets subordonnés des caisses Desjardins		
Série A	— \$	11 596 737 \$
Série B	28 960 000	28 960 000
Série C	19 506 000	19 506 000
Série D	18 526 500	18 526 500
Autres	96 936	51 266
	67 089 436	78 640 503
Charges		
Intérêts sur obligations de premier rang		
Série A	—	11 150 483
Série B	27 760 000	27 760 000
Série C	18 966 000	18 966 000
Série D	17 491 500	17 491 500
Honoraires professionnels	236 780	228 643
Taxes sur le capital	74 516	133 810
Amortissement des frais reportés	1 745 551	1 850 302
Frais financiers et autres	223 606	297 802
	66 497 953	77 878 540
Bénéfice avant impôts	591 483	761 963
Charge d'impôts sur les bénéfices		
Impôts exigibles	58 658	259 502
Impôts futurs	204 422	(28 842)
	263 080	230 660
Bénéfice net pour l'exercice	328 403 \$	531 303 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIEExercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	328 403 \$	531 303 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	1 745 551	1 850 302
Variation nette des intérêts courus et autres	(121 931)	138 537
Impôts futurs	204 422	(28 842)
	2 156 445	2 491 300
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'obligations de premier rang, série A	—	(240 400 000)
Frais reportés capitalisés	(352 708)	—
Remboursements d'emprunts	(1 471 237)	(1 625 335)
Dividendes versés	(40 400)	(40 400)
	(1 864 345)	(242 065 735)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Échéance de billets subordonnés des caisses Desjardins, série A	—	240 400 000
Augmentation de la trésorerie		
Trésorerie au début de l'exercice	292 100	825 565
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 384 973	1 559 408
	2 677 073 \$	2 384 973 \$
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	64 452 321 \$	82 678 718 \$
Impôts sur les bénéfices payés	191 835	319 674

31 décembre 2006 et 2005

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée selon la partie 1A de la *Loi sur les compagnies du Québec*, a pour objet d'émettre ses propres titres de capital sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses Desjardins. Ces dernières sont régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), société mère de la société.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Juste valeur des instruments financiers

La convention comptable liée à la juste valeur des instruments financiers a été présentée à la note 9 des états financiers dans le but de faciliter leur compréhension.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés de frais engagés relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers et à l'investissement du produit de ces émissions dans des billets subordonnés, séries B, C et D émis par les caisses. Ces frais sont amortis linéairement sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B, C et D, soit :

	Années
Billets subordonnés, série B	5
Billets subordonnés, série C	10
Billets subordonnés, série D	5

Les frais reportés comprennent également des frais engagés pour le programme d'emprunt lié au processus d'émission de titres par le biais d'un prospectus simplifié. Ces frais sont amortis linéairement sur

la durée du programme d'emprunt, soit 25 mois.

Conversion de devises

Les opérations canadiennes conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Ainsi, les éléments monétaires exprimés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés.

Contrat d'échange de devises

En 2005, la société gérait le risque de change relié à ses revenus en devises étrangères par l'utilisation d'un swap de devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés ont été inscrits au poste « autres produits » dans les résultats. Ce swap est arrivé à échéance le 8 août 2005.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent dans l'exercice au cours duquel les écarts sont censés se résorber.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Instruments financiers

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié de nouvelles normes intitulées « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530) qui s'appliqueront à Capital Desjardins inc. à compter du 1^{er} janvier 2007. Les principales exigences de ces normes sont décrites subséquemment.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers devront être classés dans l'une des quatre catégories suivantes : « détenus à des fins de transaction »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à

l'échéance »; « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils devront être classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers détenus aux fins de transaction ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente seront comptabilisés au bilan à la juste valeur. La variation de juste valeur de ceux détenus à des fins de transaction sera comptabilisée aux résultats de la période tandis que la variation de ceux disponibles à la vente sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus aux fins de transaction seront comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3855 permet de désigner tout actif et passif financiers qui a une juste valeur fiable comme étant détenu à des fins de transaction lors de sa constatation initiale ou lors de l'adoption de cette norme. Ces instruments financiers désignés à des fins de transaction selon l'option de juste valeur sont assujettis à des exigences émises par l'Autorité des marchés financiers.

Couvertures

Les instruments dérivés et les dérivés incorporés devront être comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les instruments dérivés qui ne seront pas désignés dans une relation de couverture seront classés dans la catégorie « à des fins de transaction ». Ceux qui seront identifiés dans une relation de couverture seront désignés à des fins de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie. Lors d'une opération de couverture de juste valeur, les gains et pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument dérivé et du risque désigné de l'élément couvert seront comptabilisés aux résultats peu importe dans quelle catégorie aura été classé cet élément couvert.

À l'égard d'une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument dérivé seront comptabilisés au poste « Autres éléments » du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément

couvert soit constaté aux résultats. La partie inefficace de l'instrument de couverture sera comptabilisée immédiatement aux résultats.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprendront notamment les gains et pertes non réalisés des actifs financiers disponibles à la vente et la variation de la partie efficace de l'opération de couverture de flux de trésorerie. Les états financiers comprendront un état du résultat étendu et le cumul des autres éléments du résultat étendu sera présenté comme un nouveau poste des capitaux propres au bilan.

Incidence de l'adoption des nouvelles exigences sur les instruments financiers

Les ajustements découlant de la réévaluation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente et les instruments de couverture désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie seront comptabilisés dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu. Les autres ajustements de transition découlant de l'adoption des chapitres 1530, 3855 et 3865 seront constatés au solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007. L'incidence de ces normes comptables sur les états financiers est en cours d'évaluation afin d'inclure les dispositions transitoires relatives aux modifications apportées au chapitre 3865 « Couvertures » et les conséquences fiscales liées à l'adoption de ces normes.

4. BILLETS SUBORDONNÉS DES CAISSES DESJARDINS

Billets subordonnés, série A

Le produit des obligations de premier rang, série A a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série A, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 200 000 000 \$US. Ces billets échus le 8 août 2005 portaient intérêt à un taux de 7,64 %.

Billets subordonnés, série B

Le produit des obligations de premier rang, série B a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série B, au prorata de l'actif moyen de

chaque caisse, pour un montant total de 500 000 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2012. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,792 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série B. Toutefois pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2007, la société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers. La direction a l'intention de demander le remboursement des billets série B au cours du prochain exercice.

Billets subordonnés, série C

Le produit des obligations de premier rang, série C a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série C, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 000 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série C. Toutefois pour tout remboursement avant le 1^{er} juin 2012, la société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers.

Billets subordonnés, série D

Le produit des obligations de premier rang, série D a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série D, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 450 000 000 \$ échéant le 17 mars 2014. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 4,117 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal

au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie des billets subordonnés dans le but de rembourser par anticipation les obligations de premier rang, série D. Toutefois pour tout remboursement avant le 17 mars 2009, la société devra obtenir l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers.

5. EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, coopérative de crédit contrôlée par la Fédération, et renouvelable annuellement. Le taux préférentiel était de 6,00 % au 31 décembre 2006. L'emprunt bancaire était inutilisé aux 31 décembre 2006 et 2005.

6. OBLIGATIONS DE PREMIER RANG

Obligations de premier rang, série A

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 1^{er} août 1995, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 200 000 000 \$US, portant intérêt à un taux de 7,37 %, des obligations de premier rang, série A, échues en août 2005. Ces obligations étaient garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série A décrits à la note 4. Elles comportaient également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société pouvait contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série B

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 000 \$ des obligations de premier rang, série B, échéant en juin 2012. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,552 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 %

pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série B décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie. La direction a l'intention de rembourser les obligations série B au cours du prochain exercice.

Obligations de premier rang, série C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 000 000 \$ des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C décrits à la note 4.

Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série D

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mars 2004, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 450 000 000 \$ des obligations de premier rang, série D, échéant en mars 2014. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,887 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série D décrits à la note 4. Elles comportent également certaines sûretés négatives, notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

7. EMPRUNTS

Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins

6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, de 518 525 \$ jusqu'en juin 2007 et de 155 430 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012

4,06 %, remboursable par versements semestriels de 334 504 \$, comprenant le capital et les intérêts, échéant en mars 2009

Moins la partie à court terme

	2006	2005
Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins		
6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, de 518 525 \$ jusqu'en juin 2007 et de 155 430 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012	1 780 321 \$	2 664 444 \$
4,06 %, remboursable par versements semestriels de 334 504 \$, comprenant le capital et les intérêts, échéant en mars 2009	1 575 299	2 162 413
Moins la partie à court terme	3 355 620	4 826 857
	1 188 342	1 471 237
	2 167 278 \$	3 355 620 \$

Les versements annuels en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 1 188 342 \$ en 2007, 875 602 \$ en 2008, 582 385 \$ en 2009, 270 694 \$ en 2010 et 287 877 \$ en 2011.

Les paiements des intérêts ou du capital sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou capital dû en vertu des obligations de premier rang, séries B, C et D émises par la société.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

	2006	2005
Émis et entièrement payé		
• 10 000 actions ordinaires	10 000 \$	10 000 \$
• 1 000 000 d'actions privilégiées, catégorie A	1 000 000	1 000 000
	1 010 000 \$	1 010 000 \$

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des intérêts courus, des autres créances et des autres charges à payer est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Aux 31 décembre, la juste valeur des autres instruments financiers se détaille comme suit :

	2006		2005	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Billets subordonnés	1 266 442 000 \$	1 250 000 000 \$	1 285 018 000 \$	1 250 000 000 \$
Obligations de premier rang	1 273 697 000	1 250 000 000	1 285 711 000	1 250 000 000
Emprunts	3 377 727	3 355 620	4 859 951	4 826 857

La juste valeur des billets subordonnés et des emprunts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la société pourrait se prévaloir actuellement pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur des obligations de premier rang est établie selon les cours du marché.

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, en plus des opérations divulguées ailleurs dans ces états financiers, la société a effectué les opérations suivantes avec la Fédération et la Caisse centrale Desjardins :

	2006	2005
Fédération		
Honoraires professionnels	181 654 \$	211 376 \$
Caisse centrale Desjardins		
Frais financiers et autres intérêts sur obligations de premier rang	223 606	1 253 758
Autres produits	96 936	50 949
Rendement net sur swap de devises	—	37 757
Charges à payer	76 073	—

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Au 31 décembre 2006, Desjardins Sécurité financière détenait des obligations de la société pour un montant de 3 128 000 \$.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio de couverture par le bénéfice de Capital Desjardins inc. et, à des fins d'illustration, celui du Mouvement des caisses Desjardins basés respectivement sur i) les intérêts sur les emprunts à long terme et ii) les intérêts sur le total des emprunts :

DOUZE MOIS TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2006 ET 2005

	Capital Desjardins inc. (en milliers de dollars)	Mouvement des caisses Desjardins (en millions de dollars)		
	2006	2005	2006	2005
Ratios bénéfice ou excédents/intérêts sur les emprunts à long terme				
(A) Intérêts sur les emprunts à long terme	64 365 \$	64 424 \$	88 \$	98 \$
(B) Bénéfice ¹ ou excédents ²	64 956	65 186	1 492	1 609
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,009 fois	1,012 fois	16,955 fois	16,418 fois
Ratios bénéfice ou excédents/intérêts sur le total des emprunts				
(A) Intérêts sur le total des emprunts	64 442 \$	75 672 \$	88 \$	98 \$
(B) Bénéfice ³ ou excédents ⁴	65 033	76 434	1 492	1 609
(C) Ratio de couverture par le bénéfice (B) / (A)	1,009 fois	1,010 fois	16,955 fois	16,418 fois

1. Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur les emprunts à long terme et impôts.

2. Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur les emprunts à long terme, part des actionnaires sans contrôle et impôts.

3. Bénéfice de Capital Desjardins inc. avant intérêts sur le total des emprunts et impôts.

4. Excédents du Mouvement des caisses Desjardins avant ristournes, intérêts sur le total des emprunts, part des actionnaires sans contrôle et impôts.

Le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas cautionné les obligations de premier rang.

RÉSULTATS (non vérifiés, par trimestre et en milliers de dollars)

	2006				2005			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu d'intérêt	16 748 \$	16 748 \$	16 748 \$	16 748 \$	16 749 \$	18 695 \$	21 481 \$	21 665 \$
Autres revenus	26	28	23	20	8	20	17	6
Frais d'intérêt	16 054	16 055	16 054	16 055	16 053	17 922	20 603	20 790
Frais autres que d'intérêt	553	542	645	540	546	596	716	653
Bénéfice avant impôts	167	179	72	173	158	197	179	228
Charge d'impôts sur les bénéfices (récupération)	(3)	46	166	54	50	60	50	71
Bénéfice net (perte nette)	170 \$	133 \$	(94) \$	119 \$	108 \$	137 \$	129 \$	157 \$

BILAN (non vérifié, par trimestre et en milliers de dollars)

	2006				2005			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif								
Actif à court terme	12 132 \$	19 384 \$	12 047 \$	19 350 \$	11 810 \$	19 093 \$	263 766 \$	263 391 \$
Billets subordonnés des caisses Desjardins	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Frais reportés	3 251	3 684	4 092	4 232	4 644	5 056	5 496	5 995
	1 265 383 \$	1 273 068 \$	1 266 139 \$	1 273 582 \$	1 266 454 \$	1 274 149 \$	1 519 262 \$	1 519 386 \$
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme	10 066 \$	17 729 \$	10 681 \$	17 753 \$	10 441 \$	17 755 \$	262 709 \$	262 527 \$
Obligations de premier rang	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Emprunts	2 167	2 282	2 590	3 053	3 356	3 805	4 101	4 536
Passif d'impôts futurs	602	639	583	397	397	397	397	397
Capitaux propres	2 548	2 418	2 285	2 379	2 260	2 192	2 055	1 926
	1 265 383 \$	1 273 068 \$	1 266 139 \$	1 273 582 \$	1 266 454 \$	1 274 149 \$	1 519 262 \$	1 519 386 \$